Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

Assemblée Générale Ordinaire des Délégués

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Juin 2026

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + Réviseur
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	Réviseur + Expert
5) Point de situation et actions.	Direction + Expert
6) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) **Introduction.**	**Président Conseil**
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + WTW
5) Point de situation et actions.	Direction + WTW
6) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

2ème pilier : Contexte 2016-26.



FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Régulateurs
(politique / surveillance)



Société
(mutations, individualisation, solidarité générationnelle ?)

Economie
(faits macro-économiques: performances et taux d'intérêts bas)



Marché du travail
(taux d'occupation, …)

2ème pilier, Institutions de prévoyance

Démographie
(longévité,…)

Employeurs ⟷ Partenariat social ⟷ **Salariés**

Porteurs de risques



La pression augmente de tous côtés sur les institutions de prévoyance

La FISP (en chiffres) à fin 2025
Etat des lieux et remerciements

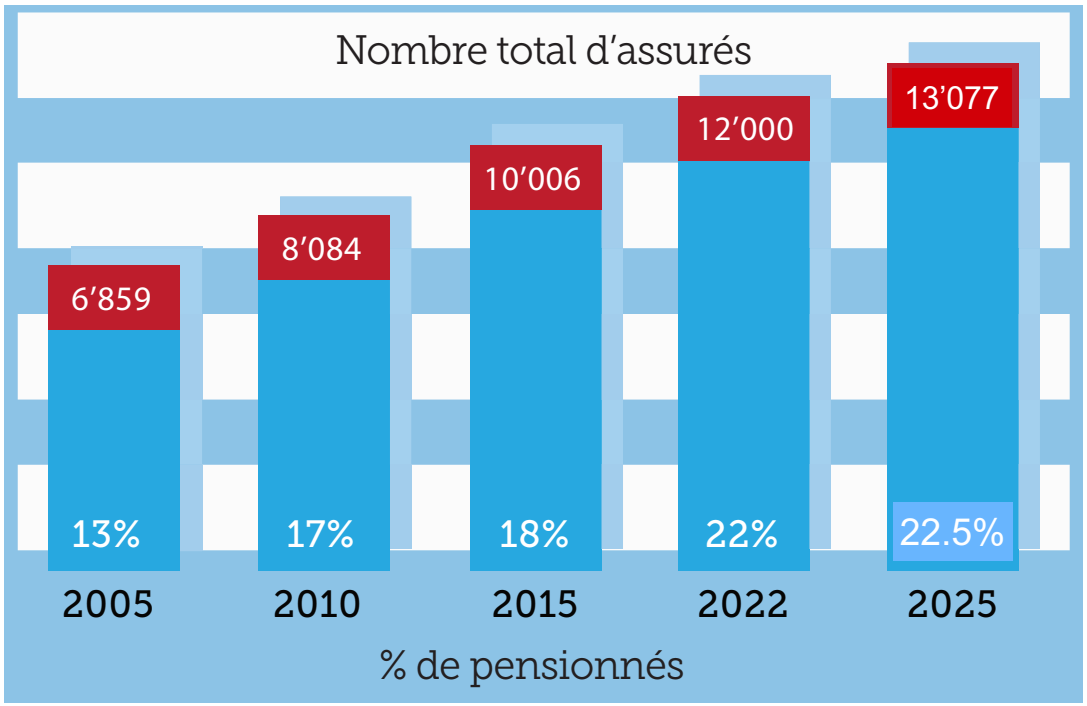
Des indicateurs réconfortants, dans un contexte agité pour le 2ème pilier.

✅ **NOMBRE D'ASSURÉS**
base forte, près de 13'100 (22% rentiers).

✅ **FORTUNE DE FONDATION**
Renforcée à niveau important : 2,2 Mrd.

✅ **PERFORMANCE FINANCIÈRE**
Conforme au modèle/benchmark: 6,3%.

✅ **FRAIS PAR ASSURÉ**
Encore améliorés : 136 CHF par assuré.



Les résultats ont permis de prendre les mesures honorant le mandat confié, pour des prestations durablement attractives pour tous :

✅ **POUR LES COTISANTS ACTIFS**

✅ **POUR LES PENSIONNÉS**

Cf. FISP Info 29 + Rapport annuel 2025

Réponses FISP : structure organisationnelle

Pour définir et mener à bien les actions nécessaires

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

ORGANES DE LA FONDATION

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

CONSEIL DE FONDATION *8 membres paritaires*

- Commission **Evolution et Avenir**
- Commission de **Structure**
- Commission de **Communication**
- Comité de **Placements**
- Commission **Immobiliere**

DIRECTION

MANDATAIRES EXTERNES

Expert en prévoyance	Organe de revision	Gestion administrative	Depositaire global	Gestion placements	Gestion immobilière
wtw	*BfB*	*BCV*	*Pictet&Cie*	*cf. rapport de placements*	*Acanthe*

Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

La FISP, comme acteur d'un 2ème pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

Conseil de fondation au 31.12.25

Président
M. François HAENNI - Délégué «employeurs»
Directeur Général - LBG

Vice-Président
M. Olivier OGUEY - Délégué «assurés»
Infirmier-Chef - HFR

Membres
Délégués «employeurs»
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH - HRC
M. Christophe VACHEY - DG adjoint retraité - GHOL
M. Christian WILLE - DG adjoint - EHC

Délégués «assurés»
Mme Myriam JOTTERAND – Assistante Direction CTR - EHNV
Mme Clara PELLATON - Infirmière - HRC
M. Stéphane RENOUL - Infirmier-Chef - HRC

Direction
M. Jean-Paul GUYON

Assistante de la Direction
Mme Anne JORDAN

Mandataires
La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

Rôle de l'assemblée des délégués
Rappels réglementaires, modalités 2026

L'Assemblée des Délégués… et les modalités 2026 :

Status (article 6.2) et Règlement de prévoyance (articles 44 et 46)

- Elit les membres du Conseil de fondation :
 - Cf. documentation transmise aux délégués.
- Prend connaissance des rapports annuels de la Fondation :
 - Cf. documentation transmise aux délégués.
- Prend connaissance des statuts et du règlement (et leurs modifications) :
 - Cf. site web, communications FISP.
- Veille à l'information des assurés sur leurs droits et obligations (règlement) :
 - Cf. site web, communications FISP.
- Peut soumettre au CF des propositions statutaires ou réglementaires :
 - Cf. partie dédiée. Traité point 6) OJ.
- Avalise les modalités des indemnités du Conseil de Fondation : -

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) Introduction.	Président Conseil
2) **PV AG.**	**Président Conseil**
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + WTW
5) Point de situation et actions.	Direction + WTW
6) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) **Présentation comptes, rapport de gestion.**	**Direction + BfB**
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + WTW
5) Point de situation et actions.	Direction + WTW
6) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Comptes
Rapport de gestion + volet dédié «RSE / ESG»

- Document envoyé aux délégués.
- Intégré dans le « rapport annuel FISP » au cours de l'été, consultable sur www.fisp.ch.
- Rappel : évolutions du règlement de Prévoyance 2020-26.



Aux délégués de la FISP / ETAT AU 18 JUIN 2026

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier de mai 2026, et après l'approbation des comptes par le Conseil de Fondation du 11 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2025 :

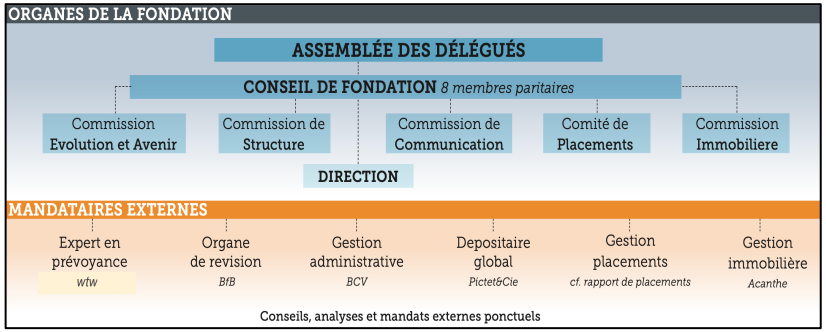
- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée Générale du 18 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2025** disponible dans l'été sous www.fisp.ch.

Dans un contexte où les enjeux extra-financiers deviennent centraux, qu'ils soient liés à la Responsabilité Sociale des Entreprises, aux thématiques « ESG » (environnement, social, gouvernance), ou aux mégatendances relevant des problématiques de « digitalisation ; changement climatique ; lutte contre les inégalités », la FISP communique spécifiquement depuis 2025 sur ces sujets, via le volet « **RSE / ESG** » de son rapport annuel dédié à cet effet.

Nous vous présentons nos sincères salutations.

La FISP en un coup d'œil – 31.12.2025.



	2024	2025
Degré de couverture	107,2%	109,6%
Assurés actifs	9'949	10'134
Bénéficiaires de rentes	2'819	2'943
Fortune gérée (Miards CHF)	2,1	2,2

Comptes
Actif et Passif du bilan

en millions CHF	*2024*	2025
▪ Liquidités	91	124
▪ Titres	1845	1973
▪ Immeubles	107	110
▪ Comptes de régularisation	25	33
TOTAL	2068	2240
▪ Dettes et comptes régularisation	38	36
▪ Capitaux de prévoyance actifs	1195	1259
▪ Capitaux de prévoyance rentiers	633	672
▪ Provisions techniques	65	81
▪ Réserve de fluctuation de valeurs	137	192
▪ Excédent / Découvert	0	0
TOTAL	2068	2240

Comptes

Compte d'exploitation (prévoyance, placements rpc26)

en millions CHF	*2024*	2025
▪ Cotisations et apports	127	135
▪ Prestations d'entrée	77	67
▪ Rentes et capitaux	- 68	- 69
▪ Prestations de sortie	- 90	- 87
▪ Réassurance	- 2	- 2
▪ Variation engagements	- 85	- 118
Résultat activité de prévoyance (*)	- 41	- 74

(*) Résultat intégrant l'évolution des bases techniques et réserves de longévité :

→ Taux technique 2,50%.

→ Bases mortalité LPP 2020.

yc Réserve future adaptation taux technique (0).

yc Réserve taux conversion favorable (100%).

▪ Résultat net des titres	152	124
▪ Résultat net des immeubles	4	7
Résultat des placements (**)	156	131

(**) Résultats découlant de la gestion financière, notamment du fait de plus-values comptables 2024-25 essentiellement marchés actions, et devises.

Comptes
Rapport sur les placements

Extraits : « Avoir un cap… et se préparer aux turbulences ».

- **2020-25 – Au rendez-vous d'années de tous les extrêmes** :
 Rendement respectable : validation du modèle « in vivo ».
 Préparation des rendements futurs : volatilité des taux d'intérêt.
- **Performance conforme - Sans handicap de diversification :**
 Modèle aux techniques de création de valeur complémentaires.
 Résister aux chocs devises, actions, obligations, actuels et à venir.





- **Maîtriser les coûts d'opportunité, Accéder aux meilleures pratiques.**
 - Analyse protection des gains intermédiaires, suivi des risques obligataires, sélection produits,…
- **Maintenir vigilance et efficacité sur les enjeux majeurs, Réduire les frais.**
 - Objectifs de prévoyance, asymétrie de bénéfice pour les assurés.

- **Document envoyé aux délégués.**
- **Inséré dans le rapport annuel FISP dans l'été, consultable sur fisp.ch.**

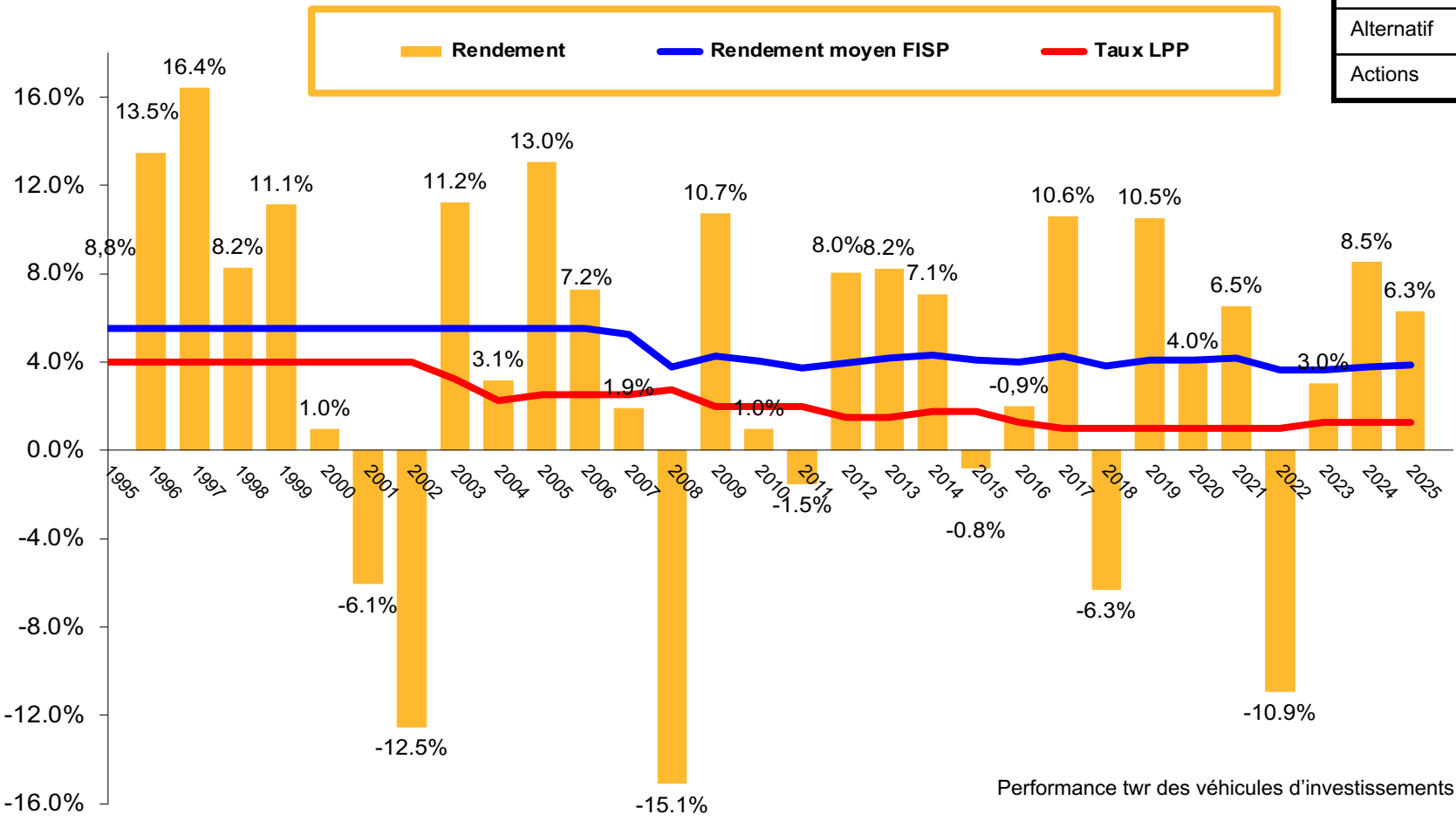
Comptes
Rendement du portefeuille FISP

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Extrait du rapport sur les placements

- Impératifs des actions de gouvernance.
- Contexte, Revues « ALM » : s'adapter.
- Rendements actuels/futurs : choix et modalités
- Gestion des risques attentive aux opportunités.

Actifs FISP	Rendement
Obligations	+/-, suite ?
Immobilier	+/-, suite ?
Alternatif	+/-
Actions	+/-, suite ?



Performance twr des véhicules d'investissements



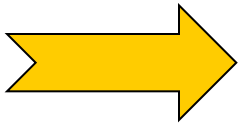
Comptes
Compte d'exploitation général

en millions CHF	*2024*	2025
▪ Résultat activité prévoyance yc provisions	- 41.1	- 74.2
▪ Résultat des placements yc autres produits	156.6	131.0
▪ Frais d'administration	- 1.9	- 1.8
« Excédent » des charges/produits	113.6	55.0
Utilisation excédent charges/produits :		
▪ Diminution déficit technique	0	0
▪ Variation réserve de fluctuation	- 113.6	- 55.0
▪ Excédent charges/produits :	0.0	0.0

Comptes
Gestion des risques et Réserve de fluctuation

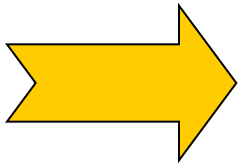
Bref rappel - En 2008 :

- Grâce aux réserves accumulées, amortissement d'une crise exceptionnelle.
- Malgré la baisse historique des bourses, sous-couverture limitée à 93.4%



- Application d'un **concept d'assainissement** équilibré, défini conformément à la loi et au règlement.

- Bien fondé des priorités du Conseil de Fondation :



- **Gestion des risques** vigilante et évolutive.
- **Efficacité et Gouvernance** en faveur des assurés.

Comptes
Gouvernance et redistribution aux assurés

- 2008 Gestion risques : coussin de sécurité **réduit l'impact de la crise**.
- 2009 Exploiter la reprise sans abandon de gestion prudentielle: **équilibre**.
- 2010-11 Faire face à la volatilité **sans prétériter la prévoyance:** taux de 2%
- 2012 Conformément aux **règles et possibilités,** taux de 2,50%.
- 2013, 14, 15, 16 : taux : 3,00%, 3,25%, 2,50%, 1,50%.
- 2017, 18, 19, 20, 21 : taux : 2,50%, 1%, 2,50%, 2,00%, 2,50%.
- 2022 et 23 : Conformément aux **règles et possibilités, taux de 1,25%**

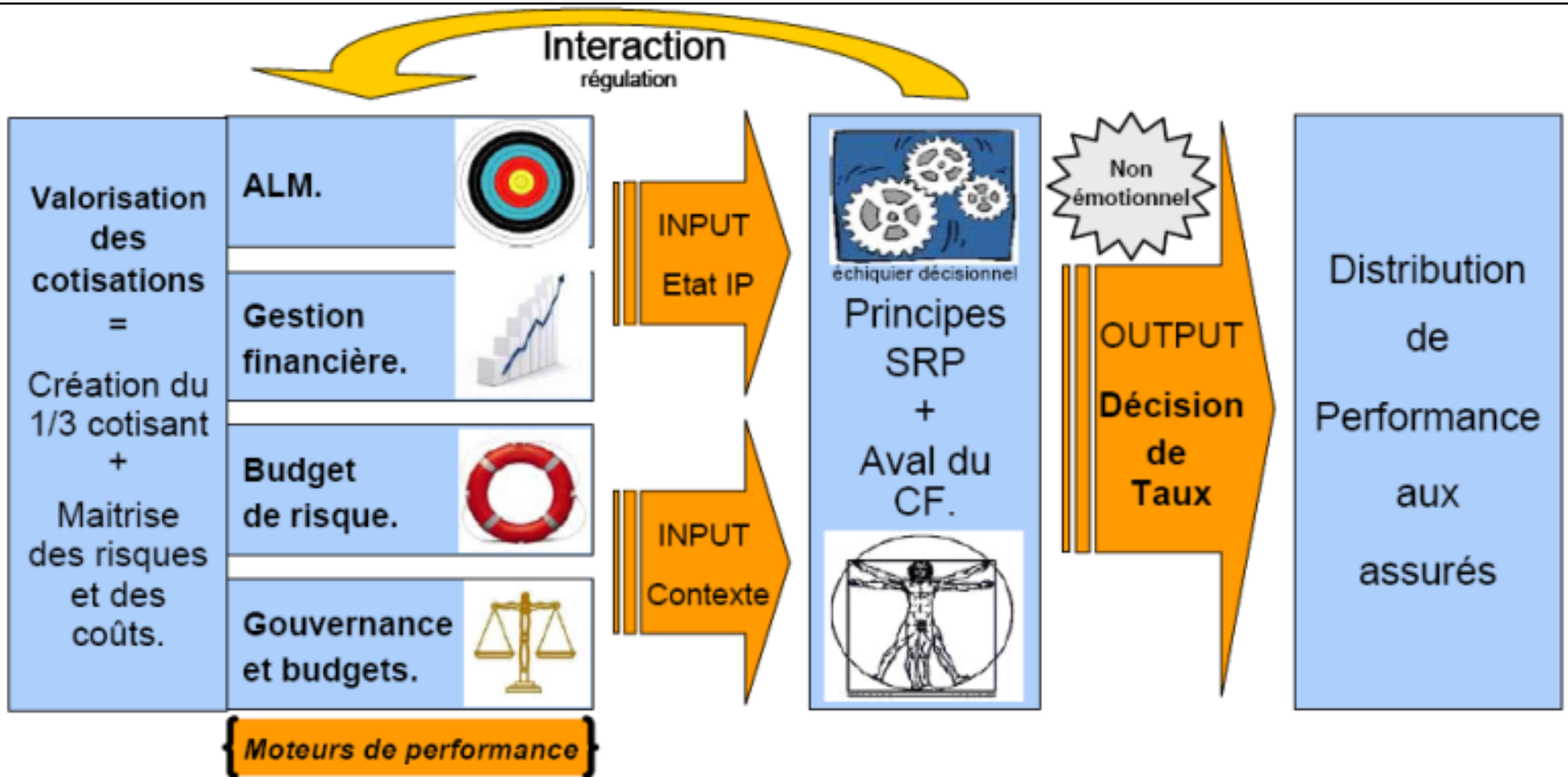
- **2024 et 2025 :** Conformément aux **règles/possibilités, taux 2,00% et 2,50%**
 - **Couverture : renforcé → 109,6%** (variations des marchés; utilisation des réserves).
 - **Nécessité de constituer la RFV** : Objectif visé pas encore atteint.
 - **Utilisation responsable de normes raisonnables** :
 Système de redistribution de performance (SRP) = cadre décisionnel gouvernant
 Adaptation des réserves de rentes par fixation d'un taux technique adéquat

- 2026 Application 1,25% (yc surobligatoire).

Réponses FISP : buts et fondamentaux

Protéger création et distribution de valeur aux assurés.

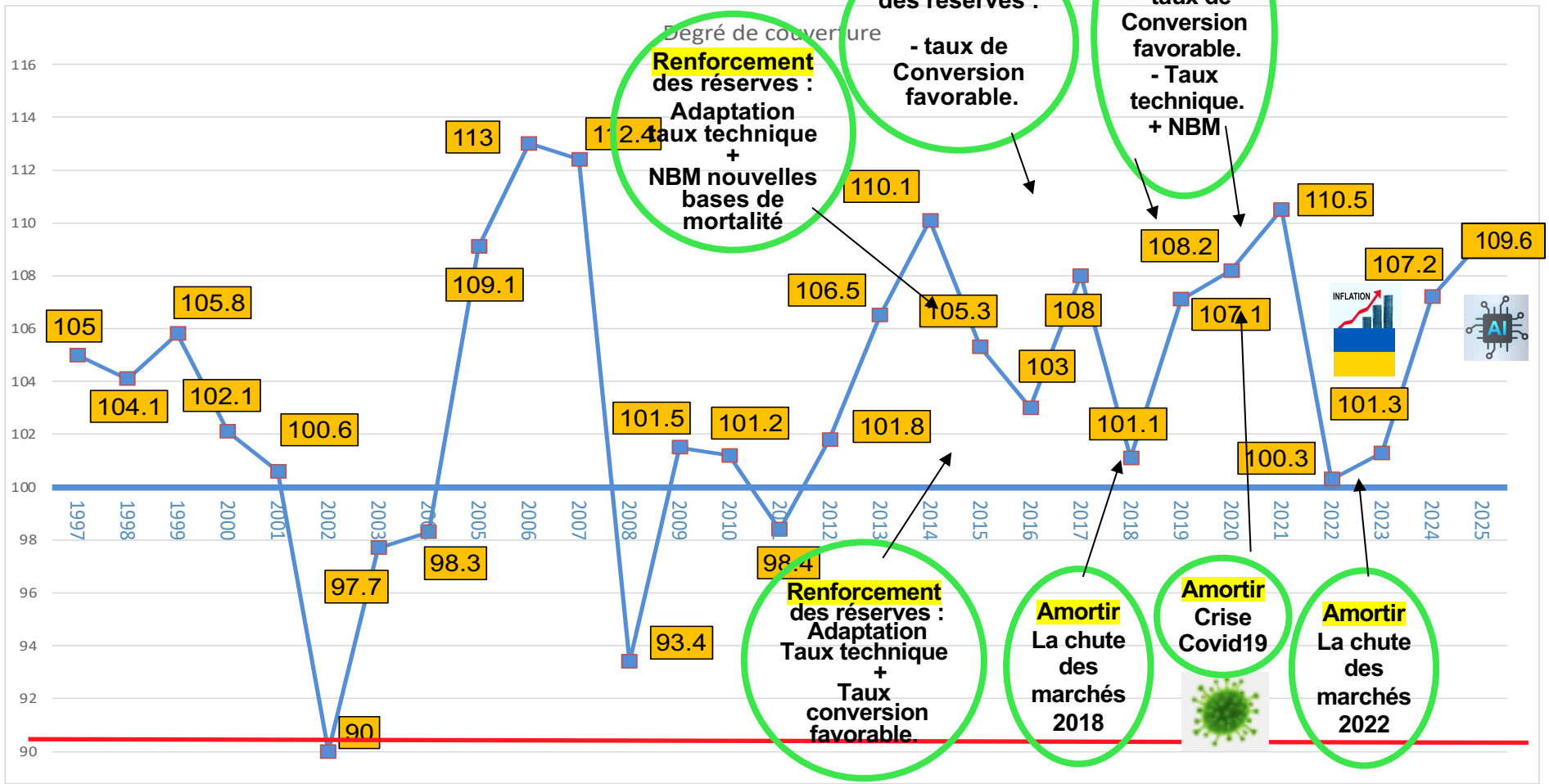
- **Créer la valeur** nécessaire : des moteurs de performance à régler !...
- Assurer des **normes responsables** de distribution : cadre décisionnel gouvernant.



Comptes - Evolution du degré de couverture
Un travail d'expert pour amortir les crises.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Fonds libres



Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1)	Introduction.	Président Conseil
2)	PV AG.	Président Conseil
3)	Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4)	**Rapports organe de contrôle et expert agréé.**	**BfB + WTW**
5)	Point de situation et actions.	Direction + WTW
6)	Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Rapport de l'organe de contrôle
31.12.2025



BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

BfB

Fondation interprofessionnelle sanitaire de prévoyance (FISP) Prilly

Exercice 2025

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l’expert agréé

Bilan technique (BT) : expertise et annexes



Comptes

BT : robustesse réserves, taux technique

Attestation de l'expert

Sur la base de la situation financière au 31 décembre , l'expert atteste que :

- Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés ;
- La Fondation offre, à la date de référence, la garantie qu'elle est en mesure de respecter ses obligations ;
- Les dispositions actuarielles règlementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;
- Le montant cible de la réserve de fluctuation de valeur est approprié.

Rapport de l'expert agréé
Conclusions

5.5. RESULTATS DE LA DERNIERE EXPERTISE ACTUARIELLE

Une expertise technique a été établie au 31.12.2025 / 01.01.2026.

- Taux de couverture 109.6% (2024:107.2) induit par le rendement et l'application de bases techniques conformes.
- Bases techniques : LPP 2020, projetées en 2021, taux d'intérêt technique 2.50%. Toutes les provisions nécessaires (catalogue DTA 2 / CSEP) sont constituées à hauteur de leur objectif.
- Financement complet, compensant en partie les coûts des arrivées en retraite. Indicateurs structurels positifs et capacité d'assainissement bonne (notamment: marge rendement attendu / besoin long terme).
- Taux technique cohérent (attente de rendement), yc provisionnement «compatible DTA4» : le CF souhaitant l'appliquer sans trop de variations, peu de marge pour amortir une mauvaise année. Le rendement devrait permettre de renforcer la RFV (56.8% de l'objectif, 31.12.2025).

L'expert recommande à la fondation de :

- Passer aux nouvelles tables de mortalité LPP 2025 dès le bouclement au 31 décembre 2026 ;
- Conserver la marge sur cotisations pour financer partie des pertes lors des mises en retraite, tant que les taux de conversion appliqués sont supérieurs aux taux actuariellement neutres ;
- Suivre les évolutions de la marge du taux d'intérêt technique par rapport à la borne supérieure et au rendement attendu ;
- Adapter le règlement provisions et réserves en introduisant les principes de constitution éventuelle d'une provision pour les fluctuations dans l'évolution du risque chez les rentiers et d'une provision pour augmentation des rentes lors de sa prochaine révision.

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + WTW
5) **Point de situation et actions.**	**Direction + WTW**
6) Divers et propositions individuelles.	Président Conseil

Les informations à disposition des délégués sont intégrées dans la documentation transmise en 2026, et dans les supports publiés sur le site web www.fisp.ch.

Commissions et direction FISP

Point de situation et actions

Présentation à l'assemblée des délégués

juin 2026

Commissions et direction FISP

Illustrer : résultats obtenus pour les assurés.

Expliciter : moyens mis en œuvre et mesures prises.

En 2022 :

- Enjeux du 2ème pilier et plan d'actions FISP : synthèse et éclairages sur 4 grands projets.
- **Prendre Soin, 4 exemples :** valeurs de référence et marqueurs identitaires, gestion des enjeux ALM-ESG, efficacité économique et besoins des adhérents, gestion de la relève.

En 2023 :

- **Eclairage raisonné** : les « + » et les « - » du modèle FISP.
- Choix faits en fonction des objectifs, conséquences en terme de compétitivité.

En 2024, 2025 et 2026 :

- Eclairages sur les **ajustements des taux de conversion**.
- Eclairages sur les **évolutions des prestations et du règlement de prévoyance**.
- Enjeux de relève et travaux stratégiques, perspective mandature 2025-2029.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

juin 2025

Gestion des enjeux de relève
Conseil de Fondation

« Organes FISP »
- Formation.
- Gestion relève & pérenniser niveau de réponses/qualité des « Key persons ».

- *Etape 2020 : Covid19…*
- *Etape 2021 : suite des rencontres, information avec les délégués intéressés.*
- *En quelques heures : mieux connaitre l'activité d'un membre du CF.*
- *« Prière de s'annoncer par mail auprès de la direction ».*

➢ **Projet « Pépinière » mené depuis 2020, dans la perspective des futurs renouvellements statutaires.**

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

1) Introduction.	Président Conseil
2) PV AG.	Président Conseil
3) Présentation comptes, rapport de gestion.	Direction + BfB
4) Rapports organe de contrôle et expert agréé.	BfB + WTW
5) Point de situation et actions.	Direction & WTW
6) Divers et propositions individuelles.	**Président Conseil**

Assemblée des délégués

Divers et propositions individuelles

A vos agendas - Cycle de conférences 2026 :

- **« Nord »** le 29.04 (HIB Payerne).
- « **Ouest » le 19.11 (EHC Morges).**

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Merci de votre attention.

Partageons le verre de l’amitié !

Assemblée des délégués

Ordre du jour – Juin 2026

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Annexes point 5)

Illustration par un exemple

Communication

Conférences 2015, 17, 19, 22, 23, 24 et 25

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

La caisse de pensions FISP, votre solution 2ème pilier

Les caractéristiques :

- Fondements historiques, contexte actuel, plan d'actions FISP.
- Synthèse : buts, mission, modèle, résultats, positionnement.

Les prestations et services :

- Des possibilités continuellement adaptées à vos besoins.
- Indicateurs de qualité et supports didactiques.

Comment se servir au mieux de sa caisse de pensions :

- Volants de manœuvre et latitudes pour interagir avec la FISP.
- Faire des choix en fonction de vos besoins.

Conférence FISP

Sommaire des thèmes

La caisse de pensions FISP, votre solution 2ème pilier

Valeurs de référence FISP : un modèle dédié aux assurés

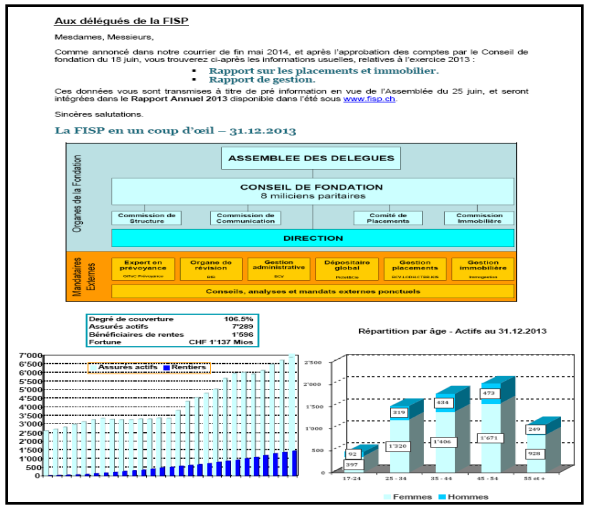
- Caisses de pensions et **2ème pilier** : enjeux majeurs.
- Le modèle FISP : réponses et avantages **illustrés**.
- **Marqueurs identitaires** prestations : la FISP et la « LPP ».

Prestations FISP : se servir au mieux de son 2ème pilier

- Adaptée à vos besoins : comment interagir avec la FISP.
- **Portails « Extranet » :** pour les assuré(e)s et les adhérents.
- Faire des choix en fonction de vos objectifs.

Conférence FISP
« Rappel »: une caisse de pensions…

- Un rapport et des comptes ?…



Aux délégués de la FISP

Mesdames, Messieurs,

Comme annoncé dans notre courrier de fin mai 2014, et après l'approbation des comptes par le Conseil de fondation du 18 juin, vous trouverez ci-après les informations usuelles, relatives à l'exercice 2013 :

- Rapport sur les placements et immobilier.
- Rapport de gestion.

Ces données vous sont transmises à titre de pré information en vue de l'Assemblée du 25 juin, et seront intégrées dans le **Rapport Annuel 2013** disponible dans l'été sous www.fisp.ch.

Sincères salutations.

La FISP en un coup d'oeil – 31.12.2013

ASSEMBLEE DES DELEGUES

CONSEIL DE FONDATION
8 miliciens paritaires

Commission de Structure | Commission de Communication | Comité de Placements | Commission Immobilière

DIRECTION

Organes de la Fondation

Mandataires Externes

Expert en prévoyance | Organe de révision | Gestion administrative | Dépositaire global | Gestion placements | Gestion immobilière

Conseils, analyses et mandats externes ponctuels

Degré de couverture 106.5%
Assurés actifs 7'289
Bénéficiaires de rentes 1'596
Fortune CHF 1'137 Mios

Répartition par âge - Actifs au 31.12.2013

Assurés actifs | Rentiers

Femmes | Hommes

Avant tout, une mission multiple :

- **Assurer** des **prestations** de prévoyance (épargne, retraite, décès, invalidité, …..)
- **valoriser** des **cotisations** confiées,
- **gérer** des **risques**,
- à **court** et à **très long terme**,
- dans un **cadre** légal normé :

Le « **2ème pilier** »…

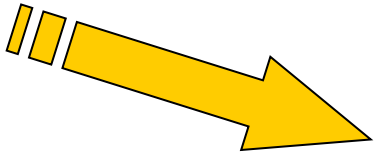
- **Le 2ème pilier ??**

Le 2ème pilier : monde complexe et spécialisé.

Des **déterminants** face aux nombreux défis et biais.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

- **Au centre de débats de société majeurs**.
- **Responsabilités essentielles** (financières, sociétales).



- **Dimensions multiples.**
- **Nombreux intérêts.**

- **Déterminant 1 :** Objet de la caisse et volonté du fondateur.
- **Déterminant 2 :** Capacité du CF à assurer la mission.

- Gestion **efficace, gouvernante, évolutive**.
- Appel aux professionnels **raisonnables** (pro-assurés).
- Payer (**seulement**) pour les plus-values souhaitables.
- Être éclairé sur **enjeux**, pas seulement financiers (1’200 Miards).

« Préoccupations » des Suisses :

> La Prévoyance professionnelle aux 1ères places...

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Les dix principales préoccupations des citoyens suisses

Préoccupation	2022	2021	2020	2019	2022
	Position				
Protection de l'environnement / changement climatique*	1	2	4	4	39%
AVS / prévoyance vieillesse	2	3	2	1	37%
Questions énergétiques/énergie nucléaire / Sécurité de l'approvisionnement	3	10	10	12	25%
Relations avec l'Europe, UE, accord-cadre, accès au marché européen	4	4	7	8	25%
Inflation / dépréciation monétaire	5	23	16	14	24%
Santé / assurance-maladie	6	5	6	2	24%
Sécurité de l'approvisionnement (énergie, médicaments, produits alimentaires)	7	--	--	--	21%
Guerre en Ukraine	8	--	--	--	20%
Étrangers**	9	6	5	3	19%

Source : baromètre CS

Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites : valeurs de référence (FISP Info 18)

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2ème pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maitrise des risques et des coûts liés à cette activité.

Les solutions FISP s'inscrivent dans ce contexte de grande exigence, avec des réponses claires à des questions fondamentales : comment mes proches sont-ils protégés en cas de besoin ? Quel pourcentage de salaire toucherai-je à la retraite ? Mon pouvoir d'achat est-il correctement assuré ?...



FISP - L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Un contexte passionné et de grande exigence

Réponses explicites: enjeux ALM & ESG (FISP Info 20-21)

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Dans leurs préoccupations sur la prévoyance professionnelle et la retraite, les assurés :

- Attachent une grande importance à une couverture de grande qualité de leurs besoins et à une gestion loyale de leur 2ème pilier.
- Comptent aussi, comme leurs employeurs, sur un niveau élevé de service et de performance, et sur une maitrise des risques et des coûts liés à cette activité.

- Comment mon 2ème pilier répond-il à ses obligations financières et ses responsabilités fiduciaires et sociétales ? Comme satisfait-il à ses obligations de moyens, d'entreprendre ?
- Comment ma caisse s'adapte-t-elle pour répondre aux défis et renforcer ses capacités de résilience aux épreuves - voire disruptions - que traversent nos sociétés et systèmes de prévoyance sociale ?



FISP - L'engagement de prendre soin des assurés et adhérents sur le long terme

Répondre de manière proportionnée et explicite aux enjeux majeurs, conjoncturels et structurels

Information Délégués

Réponses aux défis : mesures et résultats

GAME OVER ?

NON - NON - NON

Courage – Ambition – Préparation…



…+ Pesée raisonnable des enjeux !



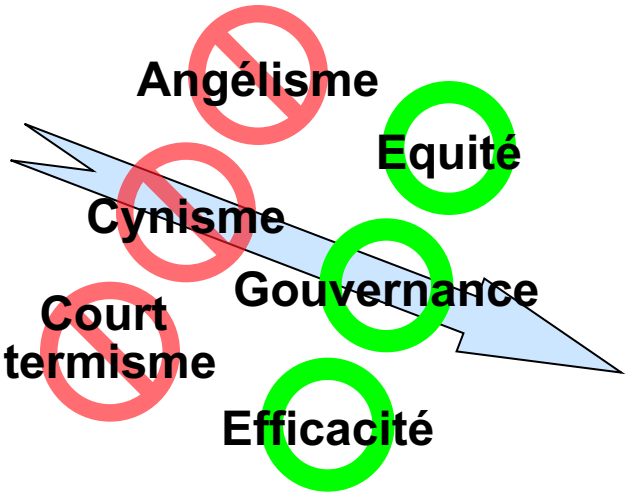
FISP : stratégie et positionnement clairs.
Relever les défis du 2ème pilier.

« Les solution FISP aux enjeux de prévoyance ? Réponses techniques, Valeurs humaines »

Enjeux 2ème pilier
Attentes assurés

- Financier.
- Extra-financier.
- Divers défis.

Les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques, ni équivalentes.



Contexte anxiogène ?
Raison et responsabilité offrent les seules solutions viables.

Fortifier durablement un modèle authentiquement dédié au seul intérêt des assurés.

Information Délégués

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Réponses aux défis : mesures et résultats

AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maitrise des coûts (appel d'offres).

ADAPTER LA SOLUTION 2ÈME PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

Réponses FISP : buts et fondamentaux

Mission et modes d'actions

- Buts de prévoyance, moyens, méthode.

Création de valeur + Redistribution CT/LT

Buts

- Bénéfice durable **des assurés**.
- Valoriser les cotisations.
- Préserver pouvoir d'achat, paiements.

Moyens

Gouvernance

Gestion des risques (état de l'art + bon sens)

Efficacité Économique (benchmarking systématique)

Méthode

Constats ▶ Analyses ▶ Actions

- **Les moteurs** :






Réponses FISP : organisation

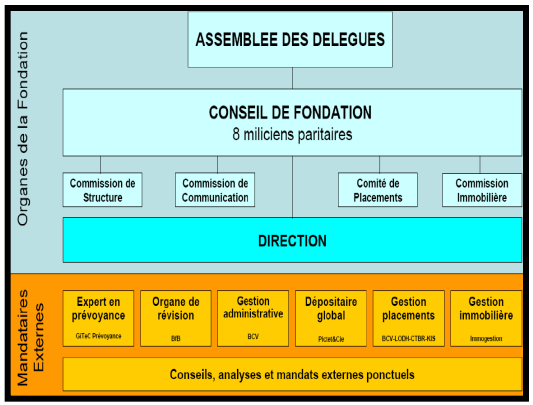
Structure : définir et mener à bien les actions

Organisation évolutive : exercer les responsabilités et gérer les enjeux légaux et financiers du 2ème pilier.

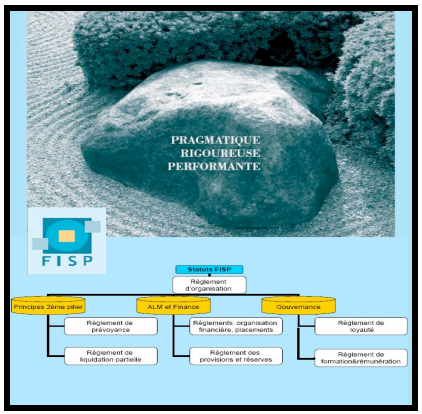
- **Comprendre** les enjeux.
- **Décider** des mesures.
- **Réaliser** les actions.

- Structure **autonome** via **compétences** loyales et **internes.**

- Meilleures pratiques **bonne gouvernance et bon sens.**



- Pragmatisme + Rigueur.
- Processus + Humain.



Réponses FISP : priorités « attractivité durable »

Implémenter la stratégie : buts prioritaires et modalités

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

BUTS	Modèle FISP	ATTRACTIVITE	2007-2026
▪ **Protection proches.** ▪ **Pouvoir d'achat.** ▪ **Réponses aux besoins.** ▪ **Proximité.**	▪ Mutuel. ▪ Paritaire. ▪ Valeurs. **100% assurés**. ▪ Milicien… et Professionnel !	Deux outils **Gestion des risques** (création de valeur) **+** **Gestion des coûts** (efficacité budgétaire)	**UNE OFFRE « + »** large souple efficace ▪ **Prestations risques.** ▪ **Prestations retraite.** ▪ **Services.**

Un 2ème pilier en osmose avec Le monde des soins



« Prendre Soin »
Notre engagement stratégique

L'ADN
des parties prenantes essentielles à la FISP

La traduction essentielle
de marqueurs identitaires essentiels

Mettre en oeuvre les meilleures pratiques, guidées par un engagement éminemment humain,

«Prendre Soin»

FISP
PREVOYANCE RESPONSABLE

Conférence FISP

Vos interlocuteurs

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE



Jean-Paul Guyon
Direction



Vito d'Andrea
Gestion



Giovanni Zucchinetti
Expert en prévoyance

Conférence FISP

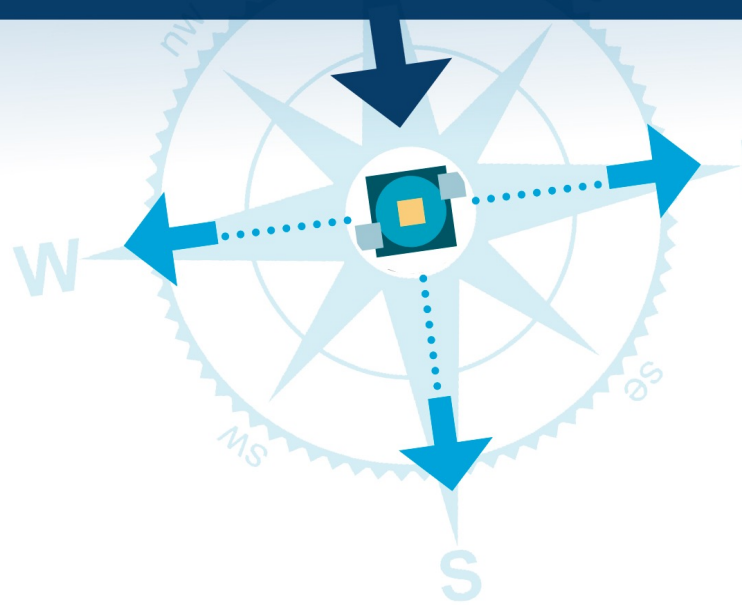
« Rappels »: une caisse de pensions…

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Quelles sont les ressources financières d'une Institution 2ème pilier ? A quoi servent-elles ?

Les ressources financières, 3 cotisants principaux :

1/ Vos cotisations : une part pour l'épargne-retraite, une part pour les risques décès invalidité
2/ Les cotisations de votre employeur : idem.
3/ Le résultat des placements financiers : le rendement du «3ème cotisant».



Gestion des couts prévoyance 2ème pilier

Frais de réassurance des risques assurés et de gestion de la Fondation.

Rémunération des avoirs des assurés

Intérêts attribués aux avoirs des assurés (comptes d'épargne des assurés actifs, réserves de rentes des pensionnés).

Paiements des prestations assurées, gestion des provisions et des réserves

1/ **Versement aux assurés des prestations** (rentes de pensionnés, paiements en cas d'invalidité et de décès, libre-passage).
2/ **Variation des provisions techniques** (utilisation pour payer les prestations échues, mise en réserve pour les prestations futures).
3/ **Variation des réserves financières** (amortir les fluctuations de valeurs des marchés financiers).

Présentation « Peer Group » - Ajustements TC (réalisé expert en prévoyance / Chiffres publics) et… QUESTIONS / REPONSES

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE



Conférence FISP

29.04.2026 : un ordre du jour
« sur mesure »

1) Introduction et point de situation général.
2) Comparaison « peer group » et Ajustements TC.
3) Présentation autour du certificat de prévoyance.
4) Vos autres questions, nos réponses.
5) Clôture et apéritif.

Peer group et Ajustements des taux de conversion

Rappels introductifs.

Supports d'information « TC »
(à partir de mars/avril) :

- Communications successives : aux établissements adhérents, aux délégués et sur le site Web « www.fisp.ch ».
- Newsletter FISP Info n°26.
- Séances d'information prévues: Conférences des assurés en avril et novembre, Assemblée générale des Délégués.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

FONDATION INTERPROFESSIONNELLE SANITAIRE DE PREVOYANCE

A l'attention des Adhérents de la FISP et à leur personnel :

COMMUNICATION relative
aux ajustements successifs des taux de conversion

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui leur est confié, les institutions de prévoyance du 2ème pilier doivent prendre les mesures nécessaires afin de répondre aux enjeux de leur mission en faveur de leurs assurées et assurés.

Comme vous le savez, votre Fondation FISP et son Conseil de Fondation ont toujours pour priorité de maintenir sur le long terme leur capacité à répondre aux besoins de leurs adhérents et de leurs personnels assurés, via des prestations de qualité, offertes durablement et de manière équitable.

Dans ce contexte, le Conseil de Fondation a donc décidé des mesures, objet de cette communication, afin de s'adapter, de manière raisonnable et dans le respect de l'engagement de « prendre soin » de ses parties prenantes, aux réalités d'évolutions démographiques incontournables. Ces ajustements ne remettent pas en cause l'attractivité des taux de conversion offerts par votre partenaire 2ème pilier, avec des valeurs qui restent parmi les meilleures références.

En complément aux informations prochainement disponibles sur le site internet www.fisp.ch et le portail extranet assurés, et suite aux dernières actions menées par le Conseil de votre Fondation de prévoyance, la Commission communication de la FISP a préparé à votre intention des informations complémentaires que vous trouverez en annexe.

Ce document, également destiné à l'information des assurés, sera aussi accessible sur le site internet et le portail extranet assurés : afin de promouvoir sa consultation auprès de vos collaborateurs (ex. par affichage, intranet, ou en le distribuant avec les salaires), nous vous le transmettons également via ce mail, et restons à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Concernant ces futurs ajustements des taux de conversions décidés par le Conseil de Fondation, l'information sera également assurée via les autres supports de communication (Newsletter FISP Info n°26) et à l'occasion des prochaines rencontres prévues, dans le cadre du cycle de conférences destinées aux assurés (prochaine séance le 24 avril à Grandson) et de l'Assemblée des délégués de juin.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce message et vous prions de recevoir nos salutations respectueuses

FISP
Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance

But d'un ajustement des taux de conversion

En 2006 déjà, l'expert LPP suggérait un ajustement à la baisse des taux de conversion si la tendance de l'**augmentation de la longévité** continuait.

Cette tendance s'est confirmée.

L'abaissement des taux de conversion permet :

- de **diminuer le coût** des futures retraites; donc
- de **diminuer la provision** pour taux de conversion favorable
- et donc d'**améliorer le taux de couverture**, mais aussi
- de **mieux équilibrer la répartition** des financements entre les cotisants Actifs et les Rentiers.

Peer group
Ajustements des taux de conversion

Calcul simplifié basé sur l'espérance de vie selon LPP 2020

Exemple :

A **65 ans**, l'espérance de vie d'une femme est de 22 ans (en chiffre rond)

Ainsi, avec un capital épargne accumulé **CHF 400'000, la FISP va payer durant 22 ans une** rente de retraite annuelle de **400'000 * 6.37% = 25'480.- / an ou 2'123.- / mois + 13ème rente** (non garantie) ➔ **6.90%**

Cela représente un total à verser de : 22 x 2'123 x 12 = CHF 560'472.- (sans 13ème rente)
Cela représente un total à verser de : 22 x 2'123 x 13 = CHF 607'178.- (avec 13ème rente)

Pour réaliser cette performance, la FISP devrait donc réaliser un rendement de sa fortune de :

sans 13ème rente : 2.9%
avec 13ème rente : 3.9%

Le rendement de la FISP est de 2.7% sur 10 ans (resp. 3.15% sur 20 ans);
L'intérêt crédité sur l'épargne est de 2.0% sur 10 ans (resp. 2.13% sur 20 ans).

L'excédent de rendement profite donc actuellement avant tout aux rentiers.

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Modalités d'abaissement des taux de conversion

Afin de laisser le temps de réflexion aux Assurées et Assurés proches de partir en retraite, le taux de conversion sera abaissé progressivement selon l'agenda ci-après :

*(Rentes déterminées avec **CHF 400'000** d'épargne accumulés à 65 ans.)*

			Par an	Par mois		
Actuellement :	**6.37% (garanti)**	**soit :**	**25'480**	**2'123**	**+**	**13ème rente ➔ 6,90%**
Dès 01.02.2025 :	6.30% (garanti)	soit :	25'200	2'100	+	13ème rente ➔ 6,82%
Dès 01.02.2026 :	6.20% (garanti)	soit :	24'800	2'067	+	13ème rente ➔ 6,72%
Dès 01.02.2027 :	6.10% (garanti)	soit :	24'400	2'033	+	13ème rente ➔ 6,61%
Dès 01.02.2028 :	**6.00% (garanti)**	**soit :**	**24'000**	**2'000**	**+**	**13ème rente ➔ 6,50%**

L'ajustement du taux de conversion à la longévité représente donc, par rapport à la situation actuelle, un abaissement de 5.8% du montant de la rente de retraite.

Peer group
Ajustements des taux de conversion

Calcul simplifié basé sur l'espérance de vie selon LPP 2020

Evolution de l'espérance de vie à 65 ans

Bases	Année	Hommes	Femmes	(50 / 50) Mixte	Variation période	Variation totale	FISP Taux de conversion	FISP Variation totale
LPP	2000	17.76	21.09	**19.43**			7.20%	
LPP	2005	17.90	20.98	**19.44**	0.1%			
LPP	2010	18.93	21.42	**20.18**	3.8%			
LPP	2015	19.77	21.93	**20.85**	3.3%			
LPP	2020	20.42	22.20	**21.31**	2.2%	9.7%	6.50%	-9.7%

Le passage du taux de conversion historique de **7,2%** en vigueur au début des années 2000 au taux de conversion visé de **6,5%** n'est donc que le reflet de l'augmentation de l'espérance de vie à 65 ans.

La FISP ajuste donc ses taux de conversion à l'évolution de la longévité.

Peer group
Ajustements des taux de conversion

FISP

Plan de base, bonification épargne :	13.50%

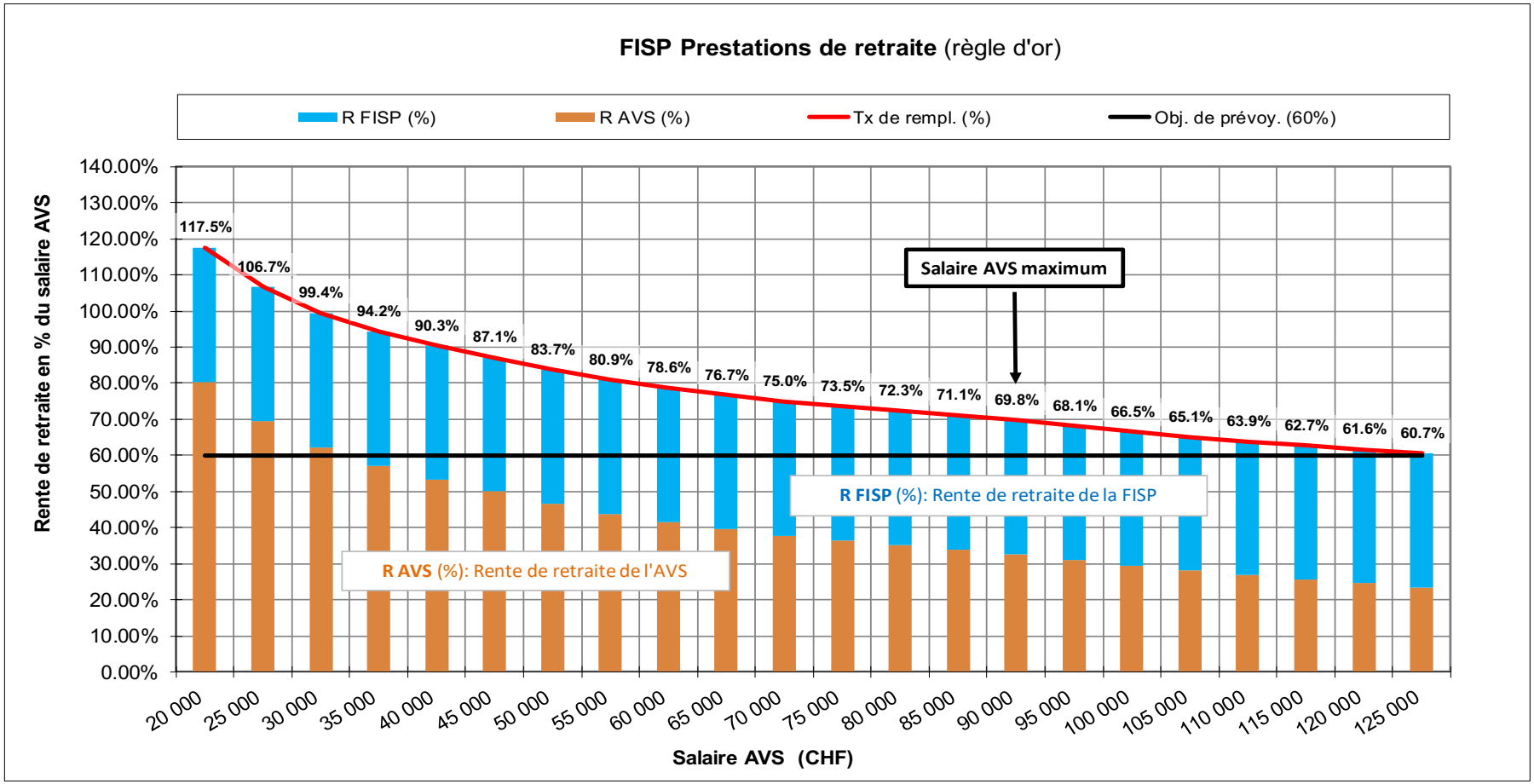
Age début	25
Age fin	65

==> Taux de conversion : **6.37%**

Hypothèse d'évolution

Taux d'intérêt:	0.00%
Taux de progression salaires:	0.00%

Pourcentage de 13ème rente : 80.0%



Peer group
Ajustements des taux de conversion

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

FISP

Plan de base, bonification épargne :	13.50%

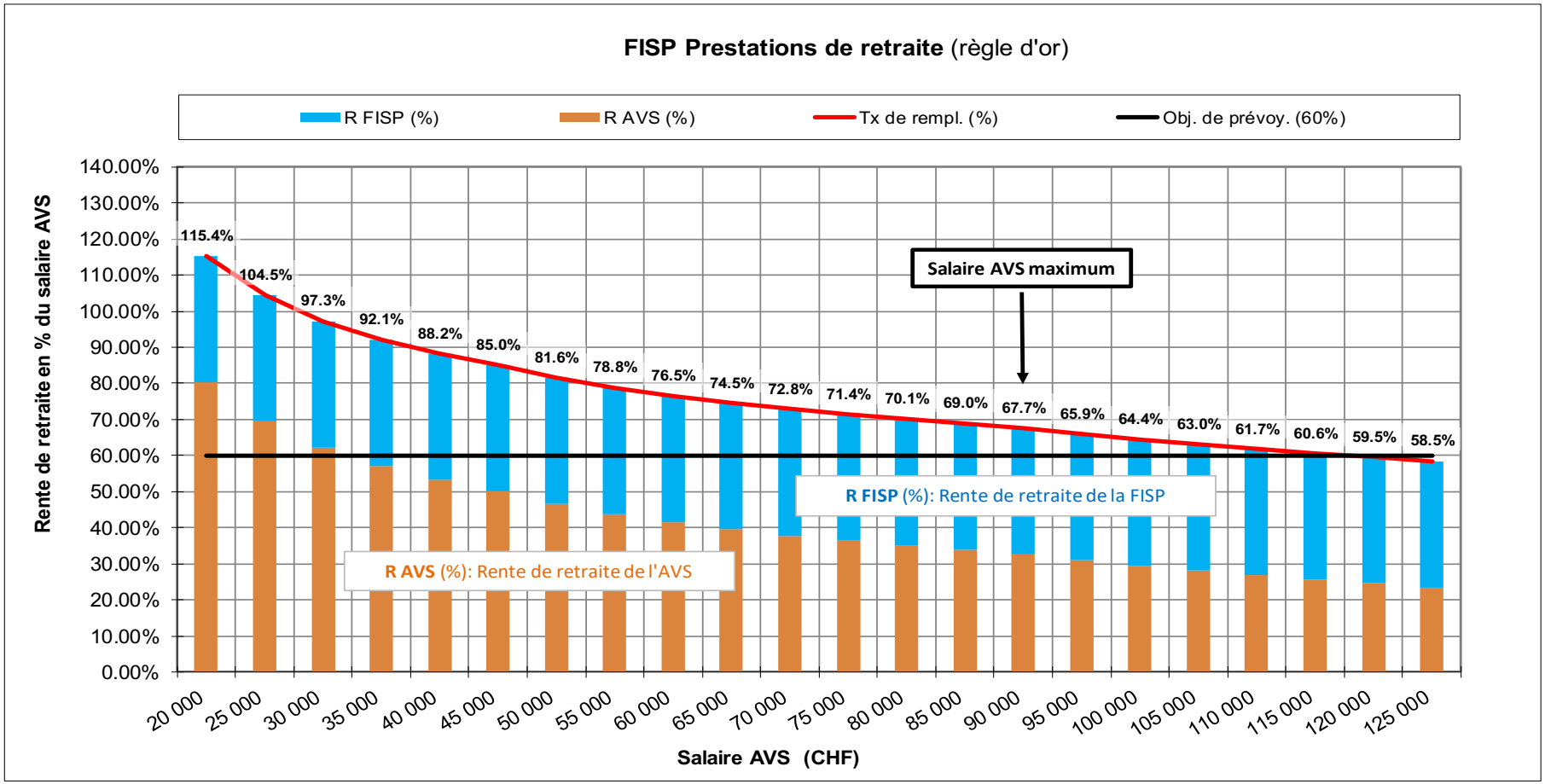
Age début	25
Age fin	65

==> Taux de conversion : 6.00%

Hypothèse d'évolution

Taux d'intérêt:	0.00%
Taux de progression salaires:	0.00%

Pourcentage de 13ème rente : 80.0%



Peer group
Ajustements des taux de conversion

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

FISP

Plan de base, bonification épargne :	13.50%

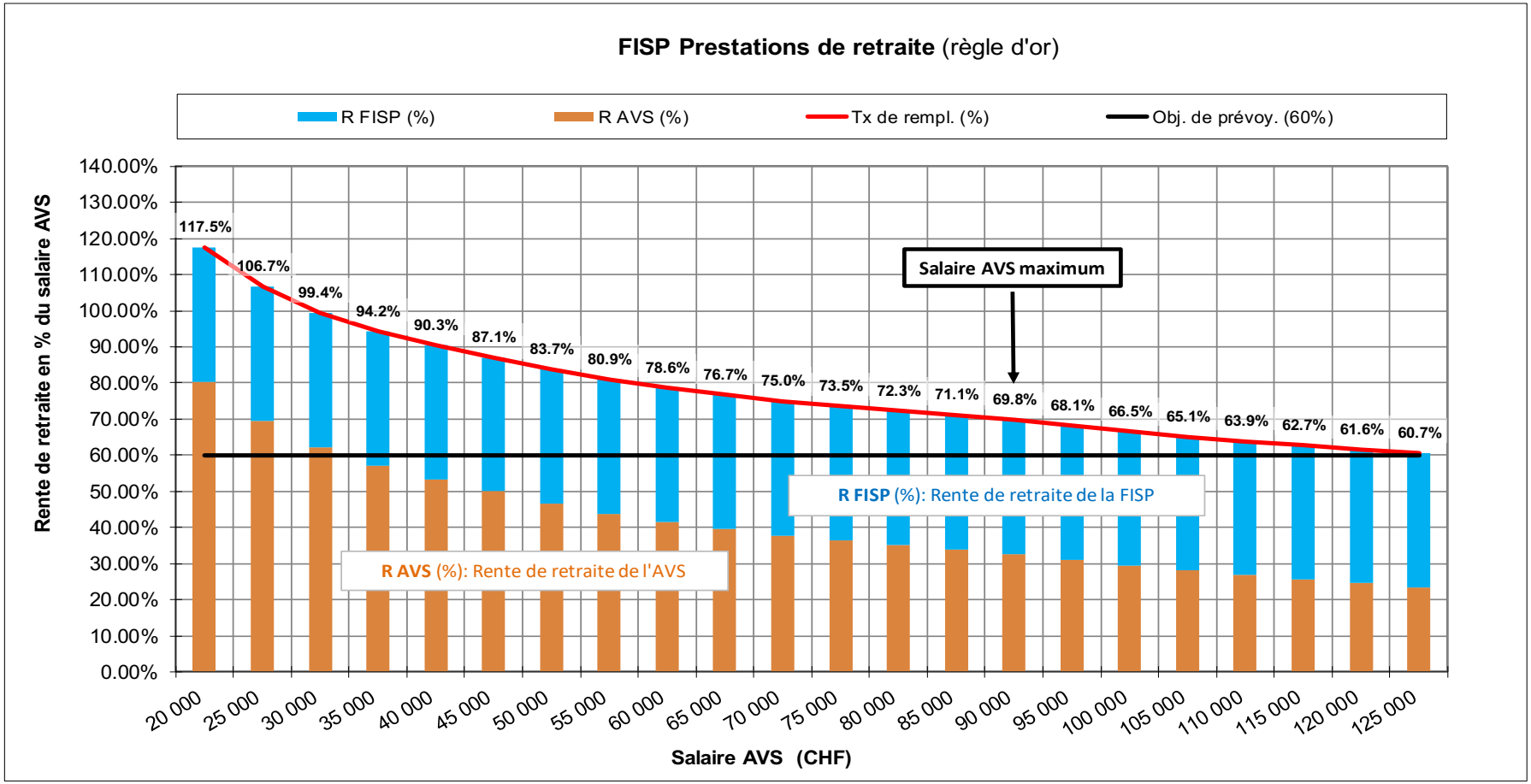
Age début	25
Age fin	65

==> Taux de conversion : 6.00%

Hypothèse d'évolution

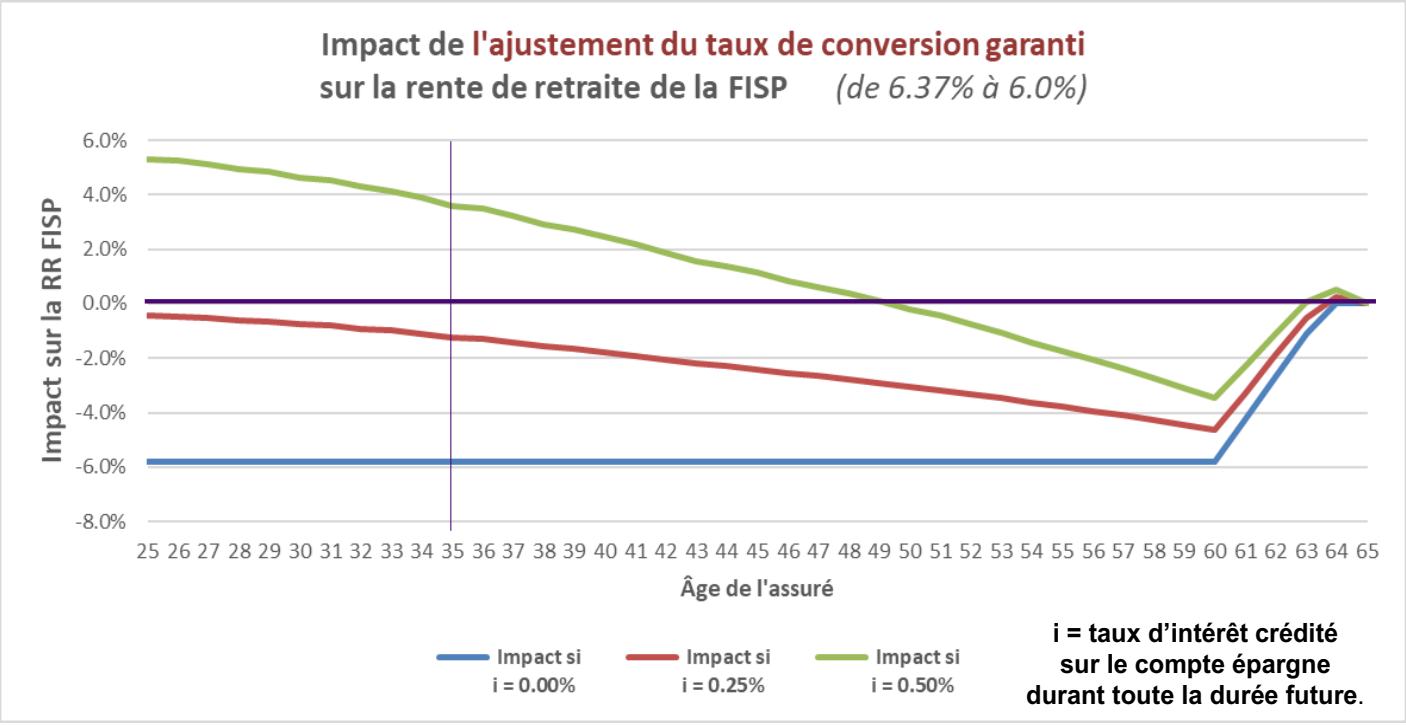
Taux d'intérêt:	0.30%
Taux de progression salaires:	0.00%

Pourcentage de 13ème rente : 80.0%



Peer group
Ajustements des taux de conversion

Compensation de l'ajustement via un meilleur intérêt sur l'épargne



Intérêt supplémentaire permettant de compenser *l'ajustement du taux de conversion (de 6.37% à 6.0%)*

à 25 ans : *0.28%*

à 35 ans : ***0.32%***

à 45 ans : 0.42%

à 55 ans : 0.71%

Pour compenser l'ajustement du taux de conversion de 6.37% à 6.0%, par exemple pour :

un assuré âgé de ***35 ans****, il faudrait créditer sur son compte épargne chaque année jusqu'à ces 65 ans* ***0.32%*** *d'intérêt en plus.*
(sur le graphique, ***courbe rouge****, on voit que 0.25% n'est pas assez)*

Peer group
Ajustements des taux de conversion

FISP PREVOYANCE RESPONSABLE

Adaptation de l'article 3a de l'annexe au règlement

Art. 3a **Taux de conversion**
(articles 11 lit. d) et 12.2 du règlement)

En cas de retraite à l'âge de	Jusqu'au 01.01.2025	dès le 01.02.2025	dès le 01.02.2026	dès le 01.02.2027	dès le 01.02.2028
70 ans	7.12%	7.05%	6.95%	6.85%	6.75%
69 ans	6.97%	6.90%	6.80%	6.70%	6.60%
68 ans	6.82%	6.75%	6.65%	6.55%	6.45%
67 ans	6.67%	6.60%	6.50%	6.40%	6.30%
66 ans	6.52%	6.45%	6.35%	6.25%	6.15%
65 ans	**6.37%**	**6.30%**	**6.20%**	**6.10%**	**6.00%**
64 ans	6.22%	6.15%	6.05%	5.95%	5.85%
63 ans	6.07%	6.00%	5.90%	5.80%	5.70%
62 ans	5.92%	5.85%	5.75%	5.65%	5.55%
61 ans	5.77%	5.70%	5.60%	5.50%	5.40%
60 ans	5.62%	5.55%	5.45%	5.35%	5.25%
59 ans	5.47%	5.40%	5.30%	5.20%	5.10%
58 ans	5.32%	5.25%	5.15%	5.05%	4.95%

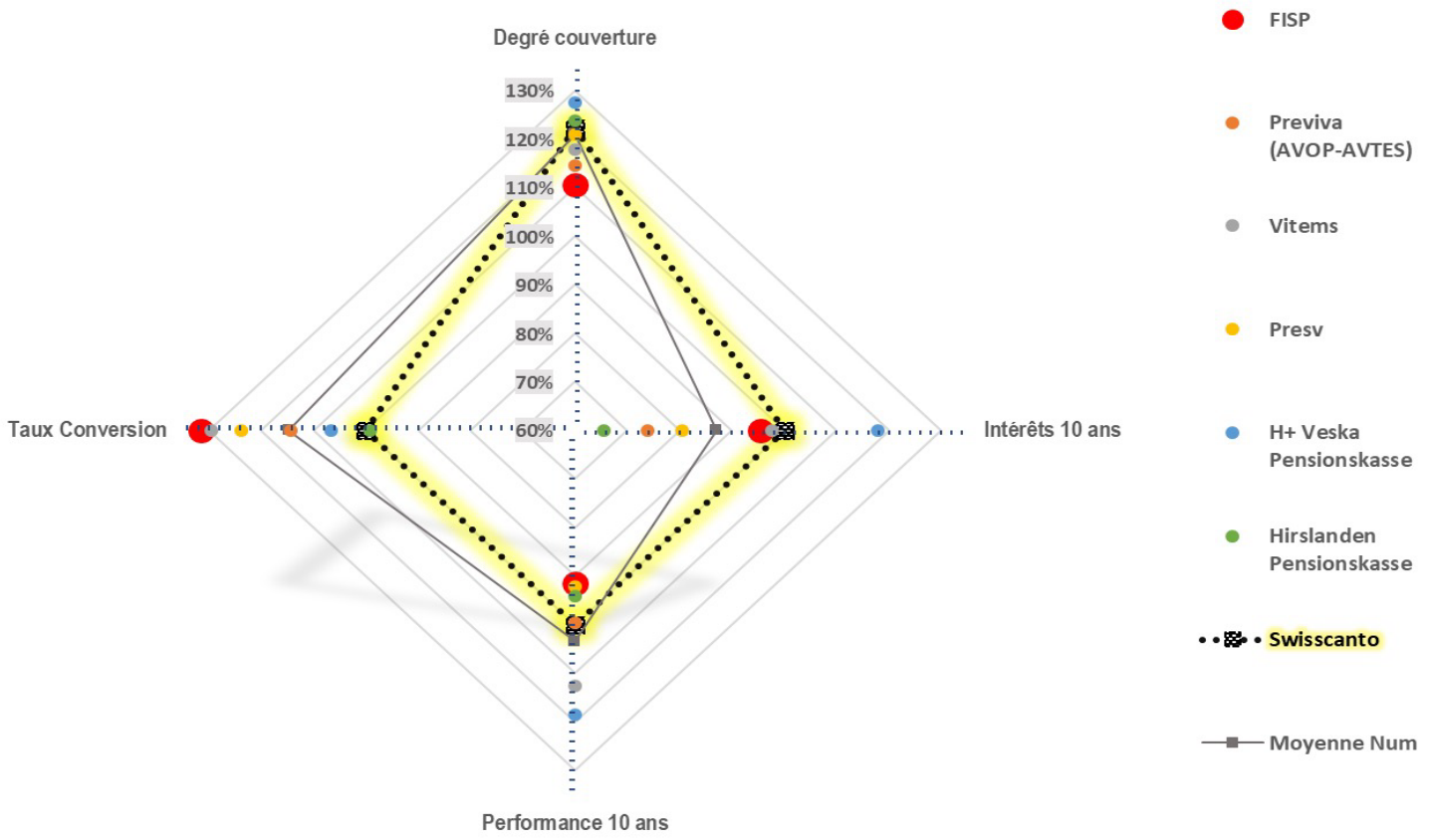
*A la **rente garantie** qui découle des taux de conversion du tableau*

*s'ajoute encore la **13ème rente** versée;*

conformément à l'article 3b, de l'Annexe au Règlement.

Peer group - 4 Facteurs clés de comparaison
Ajustements des taux de conversion

RAPPELS AG 2022-23

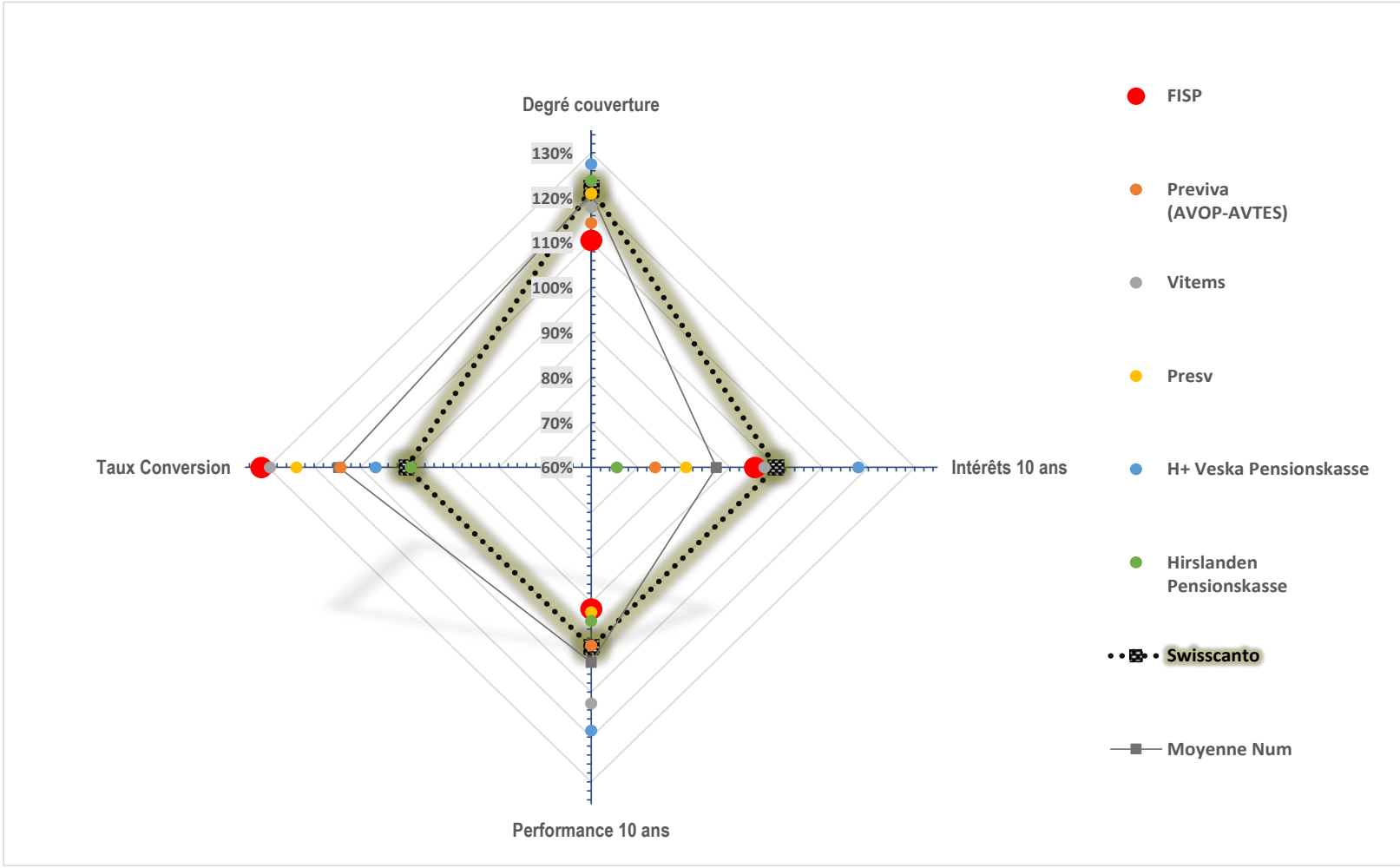


Le graphique ci-dessus indique les
3 paramètres principaux qui influencent le Degré de Couverture d'une Caisse de pension.
1. Rémunération de l'épargne 2. Performance des placements 3. Taux de conversion

Peer group
Ajustements des taux de conversion

RAPPELS AG 2022-23

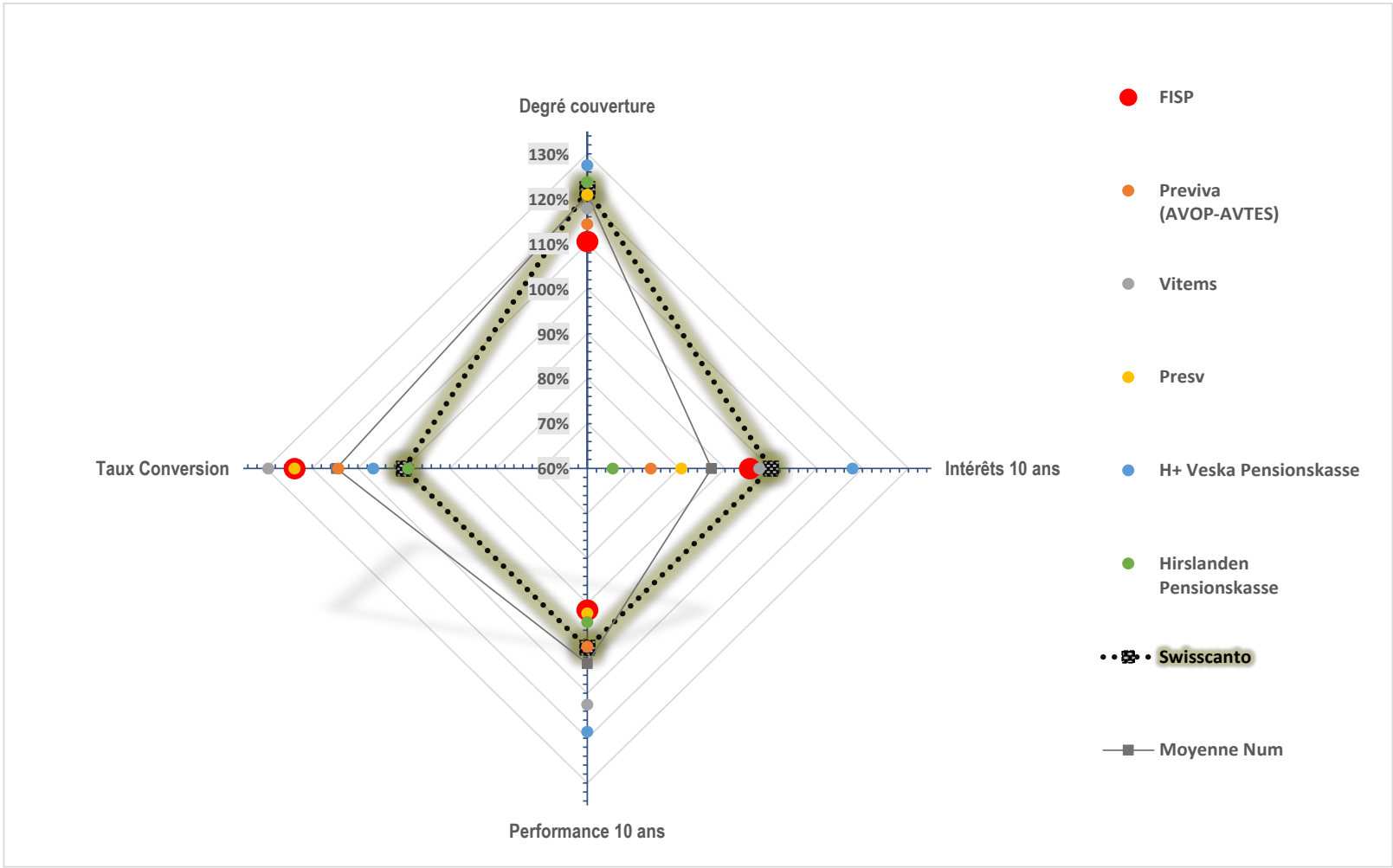
4 Facteurs clés de comparaison, Taux de conv. : 6.90%



Peer group
Ajustements des taux de conversion

RAPPELS AG 2022-23

4 Facteurs clés de comparaison, Taux de conv. : 6.50%



Peer group
Ajustements des taux de conversion

Pour plus de détail :

Voir la communication transmise mi-mars 2024
aux établissements adhérents :

« Ajustements successifs des taux de conversion »

Document disponible sur le site internet de la FISP :
https://www.fisp.ch/fisp/docs/FISP_TauxConversion_CommunicationMars2024_V5.pdf